

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE -
Une Rose sans épine • Une justice in-
dépendante • L'"a priori de Joyandet • Une
justice à deux vitesses • Jérémiades • Rela-
tions incestueuses •

→ P. 3 FRANCE Les vieilles rengaines de
Sarko
*Son récent voyage en Afrique a été
l'occasion de discours déjà entendus ma-
quillant de gimmicks un pragmatisme à
visée purement économique.*

→ P. 4 Affaire Borrel : les preuves
s'accumulent !

« Il apparaît que (...) l'Etat français, à son
plus haut niveau, a tout tenté sous la prési-
dence de M. Jacques Chirac pour étouffer
la recherche de la vérité »

→ P. 5 SÉNÉGAL Carton rouge pour Wade
*La défaite cuisante d'Abdoulaye Wade
qui avait fait un double pari : remporter
les élections locales et mettre sur orbite
politique son fils Karim, cornaqué par son
mentor, Robert Bourgi.*

→ P. 6 TOGO Le premier « accord de parte-
nariat de défense » porte-bonheur ?
*L'accord de partenariat de défense signé,
le 13 mars dernier, avec la France est-il
vraiment nouveau ?*

→ P. 7 CAMEROUN Le Pape et les déguerp-
issements

→ P. 8 RDC Des petites bricoles
*A l'est de la RDC, au Kivu, on se bricole
des vies dans une région en proie à la
guerre depuis quinze ans. On bricole tout
autant au niveau des Etats pour tenter de
sortir du conflit ...ou perpétuer la préda-
tion des ressources naturelles*

→ P. 10 GUINÉE Espoirs et incertitudes
de la transition
*Après trois de gestion du CNDD, l'horizon
politique de la Guinée semble dégagé*

→ P. 11 CÔTE D'IVOIRE En attendant les élec-
tions
*L'heure n'est toujours pas aux élections mais
à la soumission aux grands groupes et institu-
tions internationales.*

→ P. 12 LIRE Nouvelle publication de
Survie : *La complicité de la France dans
le génocide des tutsi au rwanda,
15 ans après / 15 questions pour compren-
dre.*

Éditorial

Impunité

La lutte contre l'impunité est l'un des objectifs que s'est donné Survie, que cette impunité concerne les crimes de sang les plus graves, génocide – crimes contre l'humanité, crimes de guerre – ou les crimes économiques – crimes insidieux dont l'opinion a du mal à mesurer les conséquences destructrices pour des millions d'êtres humains. Jamais on n'enrichira suffisamment l'arsenal de lutte contre ces crimes et la grande question est celle des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour y parvenir.

L'arsenal judiciaire dont on dispose est celui de chaque pays et celui des organisations internationales. Les justices nationales, sous l'impulsion de magistrats courageux portés par l'exigence citoyenne, ont parfois entrepris des combats de grande ampleur contre le crime puissant et organisé qui infiltrait toute la société et particulièrement la politique. L'exemple italien avec l'opération *Mani pulite* (mains propres en Italien) qui, à partir de 1990 a tenté d'assainir la vie politique, montre qu'un État peut se réformer quand une gangrène généralisée le menace. Les juges, en première ligne, en ont payé le prix avec notamment le juge Giovanni Falcone assassiné à Palerme, le 23 mai 1992. En France, dans le même temps mais dans un autre style, l'affaire ELF, qui a éclaté en 1994 pour se conclure en 2004, n'a exploré que des à-côtés, évitant soigneusement le volet politique, spécifiquement politique africain, qui était pourtant central.

Quelques affaires retentissantes ont mis en vedette des juges d'instruction. Après Eva Joly ce seront Éric Halphen, Renaud van Ruymbeke, Philippe Courroye et d'autres. Ils se sont tous heurtés à des entraves importantes. La réplique sera une réforme... du droit des affaires qui met ces dernières à l'abri des poursuites intempestives et, aujourd'hui, la suppression du juge d'instruction. Ce bouleversement du processus judiciaire français se fait dans une certaine indifférence de l'opinion. Le nouveau système de poursuites confiées au seul procureur, calqué sur la justice des États-Unis, non seulement desservira les gens modestes, livrés plus que jamais à toutes les erreurs judiciaires, mais permettra d'étouffer dans l'œuf les affaires politiques, puisque les procureurs, en France, sont assujettis au garde des Sceaux, qui, seul, en dernier ressort, décidera de l'opportunité des poursuites. C'est la fin du principe de l'indépendance de la justice, chèrement acquis depuis la Révolution.

En matière de Droits de l'homme et de justice internationale, la France est également en recul. Bien loin d'aller vers l'extension des pouvoirs de la justice – la compétence universelle, qui répond pourtant à l'internationalisation du crime, dont les auteurs cherchent à se protéger derrière diverses frontières – la loi française conditionne les poursuites de façon si restrictive que l'impunité est pratiquement garantie aux suspects de crimes imprescriptibles qui transiteront par le territoire. Par ailleurs le recours de plus en plus fréquent par les justiciables à la cour européenne des Droits de l'homme, montre l'affaiblissement d'un système judiciaire considéré comme inéquitable.

En ce quinzième anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, dont les responsabilités françaises sont restées dans l'ombre, la lutte contre l'impunité est une nécessité de conscience et d'honneur. On ne peut pas à la fois avoir l'ambition d'être présent sur des théâtres extérieurs pour y intervenir au nom du rang de la France dans le monde, et interdire tout examen de ce qui est fait loin du territoire national, sinon pour affirmer que tout est bien.

Odile Tobner

Une Rose sans épine

C'est une confirmation officielle faite par Bernard Kouchner : l'arrestation « arrangée » puis l'extradition « volontaire » en France de Rose Kabuye, proche de Paul Kagamé a bien fait l'objet d'un accord franco-rwandais (*Billets d'Afrique* n°176, janvier 2009). Mise en cause dans l'instruction Bruguière pour complicité d'assassinats et association de malfaiteurs, le tout en relation avec une entreprise terroriste, Rose Kabuye avait pourtant été remise en liberté sous contrôle judiciaire puis avait obtenu l'autorisation de circuler librement entre Paris et Kigali.

Dans une interview à *Jeune Afrique* (n° 2515, 22 mars 2009), Bernard Kouchner, très discret depuis quelques semaines, le dit sans détour : « *L'idée, c'est vrai, est venue d'ici. Nous n'avons aucune intention d'entraver la justice. La proposition faite au président Kagamé était la suivante : si vous voulez accéder au dossier de l'instruction, la seule solution est que l'un des mis en examen se livre. Rose Kabuye a été courageuse. Contrairement à ce que j'ai lu et entendu, il n'était pas certain qu'elle soit remise en liberté par le juge.* »

Dans le genre faux-cul, Kouchner se pose là, faisant croire, la main sur le cœur, que la justice française n'aurait pas suivi à la lettre les termes d'un *deal* politique. Ce n'est finalement qu'un juste retour des choses puisque l'instruction sans consistance du juge Bruguière était plus politique que judiciaire. Mais ça, Kouchner ne pouvait pas le dire.

Une justice indépendante

Les arrangements politico-judiciaires franco-rwandais font des envieux. Des jaloux qui montrent les dents et menacent de lâcher quelques perles françafricaines. Les présidents gabonais et congolais, mouillés jusqu'au cou dans l'affaire des biens mal acquis (BMA) réclament aussi un traitement de faveur. Ils l'ont d'autant plus mauvaise qu'ils sont de vieux amis françafricains. Le message a l'air d'être bien passé à Paris malgré les déclarations du secrétaire d'État à la coopération, Alain Joyandet, rappelant qu'en France « *la justice est indépendante* ». Pas toujours et même pratiquement jamais quand il s'agit des affaires françafricaines. Car d'après *Le Nouvel Observateur*, le parquet tente de sauver le soldat Bongo. La plainte qui le vise, pour recel de détournement de fonds publics, déposée en décembre dernier, est toujours en attente d'être jugée recevable. Un retard révélateur alors que les éléments contenus dans l'enquête effectuée en 2007

par l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) sont éloquents. L'OCRGDF avait mis au jour des dizaines d'hôtels particuliers et d'appartements de prestige à Paris et sur la Côte d'Azur au nom des familles Bongo, Sassou Nguesso et Obiang (Guinée équatoriale).

L'« a priori » de Joyandet

Alain Joyandet a donc fait le métier en défendant à Lyon l'indépendance de la presse française, accusée par les autorités gabonaises de mener une « *campagne de calomnies* » contre le président Omar Bongo. « *En France, la presse est indépendante* » a-t-il déclaré en ajoutant toutefois une phrase assez révélatrice : « *Il y a un droit : il ne m'appartient pas a priori de restreindre la liberté d'expression* ». C'est bien de le rappeler mais le « *a priori* » signifie-t-il qu'il le regrette ?

Une justice à deux vitesses

L'ancien ministre nigérian du pétrole Dan Etete (1995 à 1998) sous le régime du général Sani Abacha a été condamné, le 18 mars, par la cour d'appel de Paris à huit millions d'euros d'amende pour blanchiment aggravé, échappant cependant aux trois ans de prison ferme auxquels il avait été condamné en première instance. Lors de l'audience en appel, les avocats de l'ancien ministre n'ont pas contesté les faits de corruption. Ils avaient tranquillement estimé qu'il ne pouvait y avoir de délit puisque, à l'époque, le principe du commissionnement des dirigeants d'États africains était parfaitement toléré, voire encouragé ! En outre, le délit de « *corruption d'agent public étranger* » n'existe en France que depuis 2000.

Or, les faits reprochés à Dan Etete sont antérieurs à cette date.

Une ligne de défense faiblarde qui n'a pas empêché l'ancien ministre, jugé en son absence, d'être reconnu coupable d'avoir blanchi des fonds provenant de commissions versées notamment par Elf dans les années 1990 pour obtenir des marchés pétroliers.

Dan Etete était accusé d'avoir investi en France, en 1999 et 2000, ces fonds d'origine frauduleuse estimés à 15 millions d'euros grâce auxquels il avait acquis un ensemble de biens immobiliers : un appartement à Paris, un hôtel particulier à Neuilly-sur-Seine ou encore un château dans le nord-ouest de la France. Comme Sassou ou Bongo. Au côté de l'ancien ministre comparaisait également l'homme d'affaires français Richard Granier-Deferre. Jugé coupable de « *complicité*

de blanchiment », il a été condamné à trois millions d'euros d'amende. Elf devenu Total n'a pas été inquiété.

Jérémiades

En attendant que les décideurs passent, peut-être, à l'acte en supprimant les paradis fiscaux, on s'amuse des pleurnicheries de la Suisse, du Luxembourg et de l'Autriche, trois des principaux pays européens pratiquant le secret bancaire. Tout en se défendant de l'accusation d'être des paradis fiscaux, ils refusent l'abolition du secret bancaire. « *Le secret bancaire fait partie de notre mentalité sociale, de notre conception de la protection de la sphère privée* », a gémi le ministre des finances suisse Hans-Rudolf Merz. Si la Suisse a une longue tradition historique du secret bancaire, ce n'est pas le cas du Luxembourg pour qui il s'agit surtout de protéger la prospérité de ses banques dont dépend l'économie du pays. Dans ce pays qui abrite par ailleurs la chambre de compensation Clearstream (dont on parle si peu dans le contexte de la crise financière), les activités financières assuraient, en 2007, plus d'un tiers des richesses du pays et près de la moitié des rentrées fiscales.

Le secret bancaire est assez récent dans le Grand Duché. La pratique remonte à une loi de 1984 qui a consacré le banquier comme « *confident nécessaire* », au même titre qu'un prêtre, médecin ou avocat !

Relations incestueuses

Alors que souffle un timide vent de moralisation, voilà un recrutement qui fait office de symbole de cette mondialisation dite « *heureuse* ». Une caricature de cette diplomatie business si chère à Nicolas Sarkozy.

La Lettre du Continent (n°560) nous apprend, en effet, que la plus grosse société de capital-investissement au monde, Blackstone, a recruté un diplomate français, Gérard Errera. Administrateur d'Areva et EDF, Gérard Errera a également été ambassadeur auprès de l'Otan et ambassadeur de France au Royaume-Uni. Après deux ans passé au poste de secrétaire général du Quai d'Orsay, il va être chargé, comme conseiller spécial, des investissements européens du groupe américain. En fait d'investissement, Blackstone restructure à la hache. Il vient de fermer le site français (Pardies, Pyrénées-Atlantiques) d'une de ses filiales, le groupe chimique Celanese. 350 emplois directs supprimés. Comme il le dit lui-même, le désormais ancien haut-fonctionnaire est « *fier de rejoindre un acteur majeur de l'économie globale* ».

FRANCE AFRIQUE

Les vieilles rengaines de Sarko

Son récent voyage en Afrique a été l'occasion de discours déjà entendus, une resucée maquillant de gimmicks un pragmatisme à visée purement économique. Un peu court pour « casser l'image de la France prédatrice ».

Finalement, Nicolas Sarkozy est un président écolo, un chantre du recyclage. Car voilà qu'à l'occasion de son périple africain express à Kinshasa, Brazzaville et Niamey, il a renoué avec la rupture qu'il appelait de ses vœux dès 2006. Passons sur le trop fameux Discours de Dakar, en 2007, qui se voulait fondateur « d'une nouvelle relation ». En février 2008, en Afrique du Sud, il avait encore jeté les bases d'un nouveau « modèle de relations » franco-africaines, enfin débarrassé des outrances de la « Françafrique ». C'est donc qu'il y en avait ? Bizarrement, il déclarait, cette année au Niger, que la Françafrique était de la « science-fiction ».

Le 26 mars, il s'est encore prononcé, aux côtés de son ami Sassou, un des dirigeants les moins recommandables du continent, pour la « rénovation » de la relation franco-africaine, débarrassée des « pesanteurs du passé » et des « soupçons ». « Nous devons définir ensemble les termes d'une proximité et d'une familiarité renouvelées. Il faut nous débarrasser des pesanteurs du passé (...) qui alimentent trop souvent méfiances et soupçons » et « d'une relation trop souvent caricaturée comme opaque et affairiste », a-t-il déclaré en faisant référence à la Françafrique. C'est bien de le dire, c'est mieux de le faire !

C'est donc une resucée qu'il nous sert, maquillant de gimmicks un pragmatisme à visée purement économique. Il apparaît surtout que la « nouvelle donne » africaine de Nicolas Sarkozy est un énième enterrement en classe business de ses promesses électorales de rupture avec les pratiques condamnables de la Françafrique.

Passons donc à l'essentiel, c'est-à-dire le business. À Kinshasa, plusieurs accords ont été signés entre la France et la République démocratique du Congo (RDC) notamment dans les mines et les transports. Dans les mines, un « accord de coopération entre le ministère des Mines et

Areva » prévoyant un partenariat avec la société nationale minière congolaise (Gécamines) pour « l'exploration uranifère sur l'ensemble du territoire congolais » a été signé par Anne Lauvergeon, présidente d'Areva et le ministre des Mines, Martin Kabwelulu Labilo.

Areva en salive déjà : « Cet accord ouvre potentiellement la voie à d'énormes ressources pour Areva. La RDC est un pays minier par excellence avec un potentiel géologique intéressant ». Plusieurs autres projets d'entreprises françaises ont été présentés, le gouvernement congolais s'engageant à créer les conditions favorables pour l'implantation de France Télécom. La ministre du Portefeuille (!), Jeanine Mabunda Lioko, a annoncé que Vinci avait gagné l'appel d'offre pour la réhabilitation de la piste de l'aéroport international de Ndjili à Kinshasa (37 millions d'euros). L'ouverture à plusieurs autres opérateurs français a été mise en avant : Lafarge (ciment), Alstom pour la réhabilitation (encore !) des turbines de la centrale hydro-électrique d'Inga II, Suez et Veolia pour l'eau et l'électricité. C'est Noël avant l'heure !

À Brazza, c'est un coup de pouce supplémentaire qu'a donné notre VRP de président à son ami Bolloré : 29 millions d'euros pour le port de Pointe Noire dont la gestion est assurée depuis peu, par le groupe Bolloré. Ce prêt sur quinze ans accordé par l'Agence française de développement (AFD) doit permettre de mettre en place des superstructures d'exploitation. L'objectif est « de redonner à ce port une compétitivité mondiale au travers de grands travaux », a précisé l'assistant VRP, Alain Joyandet.

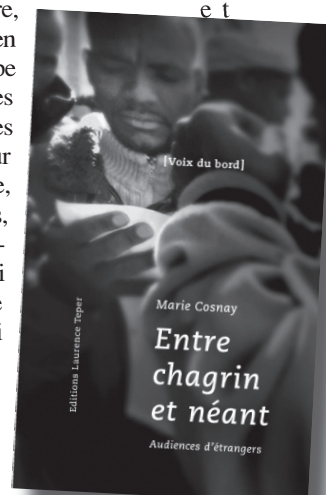
Le prêt de l'AFD est une contribution au financement du Programme d'investissements prioritaires (Pip) mis en place par l'État congolais depuis 2006 et d'un montant global de 60 milliards de FCFA (91 millions d'euros) pour le port de Pointe-Noire, considéré comme le plus important en eau profonde dans le Golfe de Guinée. Déjà en avril 2008, l'aide française avait été augmentée de 80 millions d'euros pour atteindre 260 millions d'euros sur cinq ans alors que les experts du Trésor français se seraient contentés de 80 millions. Ces derniers estimaient que le Congo, avec ses revenus pétroliers, n'avait pas besoin de l'obole du contribuable français. Il est vrai, qu'à l'époque, la concession de gestion du port de Pointe

Noire n'avait pas été encore attribuée à l'ami Bolloré (*Billets d'Afrique* n° 169, mai 2008).

Enfin, à Niamey, Sarko a célébré, avec son homologue Mamadou Tandja, la signature du contrat que vient de signer Areva pour l'exploitation, à partir de 2012, de la mine géante d'uranium d'Imouraren, dans le nord du pays. Dans ce contexte, la rencontre programmée avec les membres de la section locale de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIIE) au Niger est un effort bien modeste. Les recommandations de l'ITIIE regroupant des ONG, des compagnies minières et le gouvernement nigérien ne sont, de toute façon, pas contraignantes. Pis, les ONG trop critiques ont été écartées. Selon Salissou Oubandoma, du Groupe de réflexion sur les industries extractives au Niger (GREN), également membre de l'ITIIE, « le gouvernement nigérien avait une peur bleue que nous jouions les trouble-fête, alors qu'il s'agissait d'exprimer à M. Sarkozy nos préoccupations ». La veille de la visite du président français, le GREN avait critiqué Areva et l'avait appelé à prendre des dispositions pour préserver l'environnement et la santé des riverains des gisements d'uranium qu'elle exploite depuis quarante ans. Un peu court pour « casser l'image de la France prédatrice » selon les propres mots de Sarko.

RDB

De mai à septembre 2008, Marie Cosnay assiste à des audiences d'étrangers présentés au juge des libertés de Bayonne. Juge qui décide de prolonger la rétention de ces étrangers dans les centres de rétention administrative. Étrangers venus de pays où ils sont menacés, d'une manière ou d'une autre, parfois installés en France et en Europe depuis de longues années. Pendant ces audiences, l'auteur note ce qui se passe, ce qui se dit, les faits, les gestes, les paroles. Elle assiste ainsi à la mise en place d'une politique qui brise les individus. Elle témoigne de ce qui, en son nom, en notre nom, se commet en France.



DJIBOUTI

Affaire Borrel

Les preuves s'accumulent !



« Il apparaît que (...) l'État français, à son plus haut niveau, a

tout tenté sous la présidence de M. Jacques Chirac pour étouffer la recherche de la vérité. »

Le 18 mars dernier, au cours de la conférence de presse donnée au cabinet de son conseil, M^e Morice, Elisabeth Borrel, la veuve du juge Bernard Borrel assassiné en 1995 à Djibouti, demandait la réouverture d'une enquête pour subornation de témoin sur la base de deux documents inédits de la cellule « Afrique » de l'Élysée saisis par les juges Pous et Ganascia en août 2008. Il s'agit d'un télégramme diplomatique confidentiel du 23 janvier 2000 émanant de l'ambassadeur de France à Djibouti, Patrick Roussel, et une note du chef d'État-Major particulier du président Chirac, le général Henri Bentegeat, du 25 janvier 2000. Ces deux documents font état de démarches d'un avocat français, M^e Alain Martinet, présenté comme un proche du président djiboutien Ismaël Omar Guelleh, visant à discréditer le principal témoin à charge du dossier. Rappelons que parallèlement à l'enquête criminelle menée par le juge Sophie Clément, deux enquêtes judiciaires ont été menées en France. La première, pour « pression sur la justice », est toujours en cours à Paris. La seconde donc pour « subornation de témoins » (voir plus bas).

En conséquence, Elisabeth Borrel avait écrit, le 16 mars, au procureur de Versailles. « Il apparaît que ces actes d'instruction ont été extrêmement fructueux, montrant combien l'État français, à son plus haut niveau, a tout tenté sous la présidence de M. Jacques Chirac pour étouffer la recherche de la vérité » écrit-elle. Le parquet de Versailles a refusé la réouverture de l'instruction (il est le seul à décider la réouverture ou non d'une instruction. Cette décision n'est susceptible d'aucun recours). Rien d'étonnant car cela l'aurait conduit à entendre non seulement l'avocat M^e Martinet mais aussi et surtout le général Henri Bentegeat et l'ancien ambassadeur de France à Djibouti.

Les notes diplomatiques saisies étayaient également les soupçons de violations du secret de l'instruction commises par de hauts

magistrats du Parquet en liaison avec le conseiller juridique de l'Élysée. On pouvait naturellement craindre que Djibouti ait reçu toutes ou partie de ces informations ...

Cela confirmerait aussi le fait que c'est bien la présidence de la République française qui a « suggéré » à son homologue djiboutienne de saisir la Cour internationale de Justice de La Haye (CIJ) du « prétendu » différend qui opposait les deux États. Un différend imaginaire qui s'appuyait sur le refus du juge Sophie Clément de transmettre une copie du dossier d'instruction à la justice djiboutienne. Car dès lors qu'il est prouvé que les deux présidences s'étaient mises d'accord sur la saisine de la CIJ pour atteindre un objectif commun, celle-ci, chargée de statuer sur « des litiges entre États », n'avait donc pas compétence pour juger « un accord de fait » entre États.

En tout état de cause, cette transmission aurait privé Madame Borrel et ses enfants de leur droit à connaître la vérité, la justice djiboutienne s'empressant de rendre un « verdict » monté de toutes pièces. Et selon le principe selon lequel une affaire judiciaire ne peut pas être jugée une deuxième fois, l'instruction de l'affaire en France aurait été définitivement enterrée et sans aucune voie de recours.

Contre-feu médiatique

Parmi les pièces présentées, Elisabeth Borrel a également insisté sur les facilités offertes par l'Élysée au journaliste Chris Lafaille pour qu'il puisse rencontrer des hauts fonctionnaires et des officiers supérieurs dans le cadre du livre qu'il préparait sur l'affaire Borrel (« L'inavouable vérité de l'affaire Borrel »). En fait, un contre-feu dans lequel Elisabeth Borrel soupçonne Claude Chirac d'avoir joué un rôle.

Tout cela, a-t-elle conclu, alors que l'Élysée savait depuis 2002, qu'il s'agissait d'un assassinat et non d'un suicide.

C'est dans ce contexte de nouvelles révélations que le procès en appel de deux dignitaires djiboutiens a eu lieu, les 25 et 26 mars, à Versailles. Cette affaire de subordination de témoin, en marge de l'instruction principale s'était conclue par le renvoi en correctionnelle de deux proches du président Guelleh. L'actuel procureur de Djibouti, Djama Souleïman, et le chef des services secrets djiboutiens, Hassan Saïd, absents au procès, ont été condam-

nés respectivement, le 27 mars 2008, à dix-huit mois et douze mois de prison ferme, reconnus coupables en première instance d'avoir fait pression sur deux témoins clefs pour annuler ou discréditer le témoignage pouvant mettre en cause le président djiboutien.

Morrhachini persiste !

Au cours de l'appel, on a pu noter l'intervention hallucinante du juge Marie-Paule Morrachini (qui s'était vue confier l'instruction de l'affaire Borrel en novembre 1999 après un premier dépaysement, elle est dessaisie en juin 2000) venue soutenir à la barre qu'elle était toujours convaincue de la thèse du suicide avec toujours le même argument : « Quand j'ai découvert l'endroit où le corps du juge avait été retrouvé, j'ai compris que ce n'était pas un lieu pour se faire tuer, mais un lieu pour se suicider ». Son approche très mystique de l'instruction a suscité de nombreuses interrogations et les parties civiles se réservent d'ailleurs le droit de déposer une plainte pour violation du secret de l'instruction à son encontre. La procureure de la République a estimé que les faits de subornation de témoins étaient établis et elle a requis des peines d'un an de prison avec sursis à l'encontre d'Hassan Saïd et de Djama Souleïman. C'est un réquisitoire identique à celui qui avait été prononcé en première instance. La Cour ne l'avait pas suivie puisqu'elle avait alourdi les peines requises en les transformant en prison ferme et en infligeant au procureur de Djibouti, six mois supplémentaires, au motif qu'un magistrat formé dans une école française ne pouvait pas se permettre de commettre un délit ... et qu'il l'avait fait en toute connaissance de cause. La Cour avait confirmé le mandat d'arrêt européen délivré à leur encontre.

Il faut ajouter la présence, dans la salle d'audience, du colonel Ladieh, chef du bureau militaire du président djiboutien, désigné comme l'un des tortionnaires les plus féroces, par une de ses victimes, Ali Coubba, écrivain djiboutien réfugié en France qui cite son nom à plusieurs reprises. (« Une nation en Otage », L'Harmattan, mai 2000)

Le délibéré a été fixé au 28 mai 2009.

Jean-Loup Schaal

SÉNÉGAL

Carton rouge pour Wade



Le 22 mars 2009 : un tournant avec le vote sanction infligé au camp présidentiel. Une défaite cuisante pour Abdoulaye Wade qui avait fait un double pari : remporter les élections locales et mettre sur orbite politique son fils Karim, cornaqué par son mentor français Robert Bourgi.

Nous faisons déjà état, dans ces colonnes (*Billets d'Afrique* n° 175), de l'influence du néofoccartiste Robert Bourgi dans l'ascension fulgurante du fils Wade. Grâce à son entregent, Karim Wade a pu régulièrement « échanger » avec l'Élysée. Une situation rappelant la période où tous les chefs d'État africains étaient branchés à Paris. Un canal direct dont se vantent d'ailleurs les Wade. En France, comme au Sénégal, la rectification vient parfois par les urnes et le peuple sénégalais a clairement mis en échec le dessein du président qui consistait à vouloir installer son fils à la présidence de la République à l'horizon 2012.

Laminés dans leur propre fief par la coalition Benno Siggil Senegaal (« S'unir pour un Sénégal debout » en wolof) regroupant les membres de l'opposition, Wade père et fils se voient obligés de revoir leur stratégie car les signaux d'une exaspération des Sénégalais sont désormais indiscutables. La coalition d'opposition a gagné dans des villes comme Dakar et sa banlieue, Saint-Louis, Louga (nord), Fatick et Diourbel (centre), Mbour (ouest), selon l'Agence de presse sénégalaise citant des commissions départementales de recensement des votes. À Saint-Louis, cinq ministres investis sur les listes de cette ville, dont ceux de l'Intérieur et des Collectivités locales, ont été battus.

Réputés passifs et corruptibles en période électorale, les Sénégalais ont, dans le calme, envoyé un signal fort à Wade et ses amis françafricains pressés de « togoliser » le Sénégal en instaurant une monarchie. Ce pays à forte tradition démocratique et qui a miraculeusement échappé aux coups d'État n'est jamais allé aussi loin dans la

déliquescence de ses institutions. La misère est partout visible, la vie chère continue de faire des ravages. Pourtant, les infrastructures estampillées Karim Wade, par ailleurs directeur de la très influente Agence nationale pour l'organisation de la conférence islamique (Anoci) donne de Dakar l'image d'une ville moderne. Sur la corniche dakaroise, de luxueux hôtels sont en train d'être construits alors que les hôpitaux publics sont privés des matériels les plus basiques.

Dans le pays profond, l'agriculture, principale activité, est en ruine et les populations sont laissées à elles-mêmes, sommées de se débrouiller. Pour la première fois le Sénégal n'a pas eu de campagne arachidière. À Dakar, de rutilantes voitures côtoient l'extrême pauvreté et dans les quartiers populaires, les habitants vivent des conditions qui préparent des lendemains qui déchantent. À cause de la crise financière, de la corruption ambiante et de la mauvaise gestion des deniers publics, les caisses de l'État sont vides. Le pays est par conséquent fragilisé tout comme le sont les pays voisins comme la Guinée-Bissau et la Gambie. En Guinée-Bissau, désignée comme un narco-État par l'Office contre la drogue et le crime des Nations unies, les trafiquants de drogues ont fini par supplanter l'État et seraient à l'origine de l'assassinat du président Nino Vieira et de son chef d'État-Major.

Au Nord, la Mauritanie est en crise minée par les coups d'État récurrents. C'est dans ce désordre sous-régional complexe que le peuple sénégalais s'est déplacé, avec pour seul souci sa « survie quotidienne », pour dire non à Wade à qui ils ont confié, par deux fois, leur destin en 2000 et en 2007. De toute évidence, le régime d'Abdoulaye Wade n'a pas les moyens, de par son incompétence et sa vocation faussement républicaine, de faire face aux défis colossaux dans cette région de l'Afrique, qui plus est dans un contexte de turbulences géopolitiques sans précédent.

Et ce n'est pas en accentuant sa dérive répressive des derniers mois qu'il améliorera son image.

À 82 ans, Wade n'a décidément plus les moyens d'une politique diplomatique qui rayonnerait sur l'Afrique de l'Ouest toute entière. Mais les a-t-il jamais eus ?

Mayacine Diouf

Ni exode, ni invasion

Deux chercheurs français, Cris Beauchemin et David Lessault, de l'Institut national d'études démographiques (INED), contestent fermement l'idée « très largement répandue » d'une migration massive des Africains subsahariens vers l'Europe : « *Il n'y a ni exode ni invasion* ». Alors qu'une place majeure est accordée à l'Afrique dans tout le dispositif politique de gestion des migrations, « *les migrations internationales d'Afrique subsaharienne vers le Nord ne sont massives ni du point de vue des pays de départ ni du point de vue des pays d'arrivée* », a fait valoir Cris Beauchemin à l'occasion d'un colloque organisé à Dakar début février.

Pour contester l'idée selon laquelle les départs d'Africains vers le nord sont massifs, David Lessault a notamment cité les résultats du recensement de 2002 au Sénégal : « *170 000 Sénégalais sont partis à l'étranger entre 1997 et 2002 (de façon régulière ou irrégulière). C'est à peu près l'équivalent de la population de la ville sénégalaise de Saint-Louis mais cela correspond à un taux d'émigration de 1,8%* ». De quoi s'interroger sur les raisons de « *l'extraordinaire visibilité de l'émigration subsaharienne dans les discours publics* » en Europe : « *Les décideurs publics ont très fortement intériorisé l'idée que les migrants sont des miséreux et, comme l'Afrique, incarnent la misère dans le monde, on imagine, par association d'idées, que forcément il y a beaucoup de départs de l'Afrique* ». Or cette équation « *pauvreté = émigration vers le Nord* » n'est pas démontrée. « *Quand on consulte les différentes enquêtes*, poursuit David Lessault, on remarque que « *les ménages avec migrants sont sous-représentés dans les classes les plus pauvres et sur-représentés dans les ménages les plus riches* », « *car pour préparer un départ vers le Nord, il faut une certaine somme d'argent* ». En Europe, ces immigrés sont d'autant plus visibles qu'ils sont « *noirs et souvent concentrés dans certains quartiers* ». De plus, le flot d'images télévisuelles spectaculaires montrant les pateras débordant ou de corps échoués sur les plages accentue encore davantage le ressenti des Européens sur la question.

Pour conclure, les deux chercheurs posent la question de la pertinence des politiques européennes en matière d'immigration : « *Quand on voit à quel point l'émigration subsaharienne pèse peu, y compris quand on intègre les irréguliers*, affirme M. Beauchemin, *on peut se demander par exemple pourquoi l'Union européenne dépense autant d'argent pour le dispositif (de contrôle des frontières) Frontex* ».

RDB

Togo

Le premier « accord de partenariat de défense » porte-bonheur ?



Le 13 mars dernier a porté une chance extraordinaire au Togo

de Faure Gnassingbé qui se réjouit que son pays ait été « le premier africain à signer » le nouvel « accord de partenariat de défense » avec la France. Mais cet accord est-il vraiment nouveau ?

Cette défense en partenariat (le mot partenariat est devenu un terme-épice qui pimente toutes les sauces françafricaines) vient concrétiser le discours du 28 février 2008 du président Sarkozy au Cap et celui du candidat UMP, le 19 mai 2006 à Cotonou, qui plaident tous deux pour une réforme de la politique africaine de la France, ce serpent de mer que tout candidat français à la magistrature suprême qui se respecte, se croit obligé de sortir sans que personne ne lui demande rien. Ce « partenariat de défense » qui articule en politique d'action les promesses de Sarkozy qui fait tout ce qu'il a dit en « décomplexé », et en toute décontraction sans aucune contradiction, soulève cependant un certain nombre de questions et d'observations.

La toute première proposition de Sarkozy dans son discours du Cap était relative aux accords de défense, signés en ce qui concerne le Togo le 10 juillet 1963, dans la foulée de l'assassinat du président togolais Sylvanus Olympio qui n'en voulait pas. Le président français annonçait que ces accords « doivent reposer sur les intérêts stratégiques de la France et de ses partenaires africains », et que surtout, il faut noter ce point important : « la France souhaite engager des discussions avec tous les États africains concernés pour adapter les accords existants aux réalités du temps présent et en tenant le plus grand compte de leur propre volonté ». Les « discussions » qui ont abouti à cette signature du 13 mars ont été d'une telle opacité que la « propre volonté » du partenaire togolais Faure, qui n'a rien demandé, a été confondue avec la « propre volonté » de Sarkozy. C'est sa vision des « choses » africaines qui est proposée sinon imposée comme accord. Et on voit mal Faure en prendre l'initiative ou même faire des contre-propositions en ce sens que les

accords militaires existants signés par son père sont à son avantage. Rien que sur ce plan de la mise en forme du « nouveau partenariat de défense », la question est de savoir ce qui a fondamentalement changé par rapport à hier, de de Gaulle à Chirac, surtout « qu'il [ne] faille [pas] nécessairement faire table rase et tout effacer d'un seul trait de plume » comme se plaît à le dire Sarkozy au Cap.

Une simple reconduction des accords précédents ?

Comme d'habitude, le partenaire togolais exulte de joie en s'appropriant pratiquement, sur le fond, dans son communiqué, les paroles de son partenaire dominant. Il parle de « transparence » : parce que « l'accord sera soumis à ratification et publié » ; de « réciprocité et respect mutuel » : parce que les « activités [militaires seront] menées d'un commun accord [en] respectant le libre consentement de chaque Etat » ; de « sécurité collective » : parce qu'il y aura « ouverture de ce partenariat à l'architecture de paix et de sécurité en Afrique et à des contributions européennes futures » et que surtout il y aura « absence de clause d'intervention des forces françaises dans une crise intérieure » ; et enfin de « concertation » : parce qu'il y aura « échanges de vues sur la sécurité nationale et régionale ». Selon la télévision togolaise, le Togo bénéficiera « d'échanges de vues et d'informations relatives aux risques et menaces à la sécurité nationale et régionale, d'équipements et d'entraînement des forces de soutien logistique et d'exercices conjoints. Il prévoit également l'organisation de transits, de stationnements temporaires, d'escales aériennes et militaires et la formation des membres du personnel togolais dans les écoles de formation militaire françaises ou soutenues par la France ». Or tout ceci n'est pas nouveau. C'est une reconduction de la convention du 29 avril 1965 relatives au soutien logistique de la France aux forces terrestres et aériennes ainsi qu'à la gendarmerie togolaises, du protocole du 28 octobre de la même année au sujet de la sécurité des envols aéronautiques militaires français au Togo et de l'accord de coopération militaire technique du 23 mars 1976. Et, bien entendu, de l'accord secret de défense du 10 juillet 1963 auquel il faut ajouter « la convention relative à la participation des forces armées françaises au maintien de l'ordre public » au Togo

du 5 mars 1958, signée deux ans avant l'indépendance avec Nicolas Grunitzky, alors Premier ministre de la République autonome du Togo, dans le cadre de la loi-cadre Defferre.

Datant pour la plupart d'après 1960, ces accords faisaient de la France un coresponsable ou un cogestionnaire de l'État togolais à qui elle se substituait si elle le décidait selon sa « propre volonté ».

En attendant de connaître exactement son contenu, il faut noter qu'on ne sait pas si ce « nouvel accord de partenariat de défense » est militaire ou humanitaire, ou les deux à la fois. Parce que, au moins à partir des années 1990 avec les processus de démocratisation, la France a habitué son monde à voir de l'humanitaire là où elle fait précisément du militaire.

La guerre civile du Biafra en 1967 a été le moment expérimental de ce mélange des genres qui a si bien réussi, et par la suite et à plusieurs reprises validé au nom de la maxime « sauver ses ressortissants en danger dans les crises politiques internes » qui secouent de temps à autre son pré carré africain. Au regard de cette mémoire, - et l'état-major français en a sous le képi une bien formatée par l'histoire -, il est permis d'être circonspect et méfiant quant à ce nouvel ordre militaire que Sarkozy est en train de déployer en Afrique sous le label trompeur de « partenariat de défense ».

Quelle transparence ?

Il est proclamé *urbi et orbi* que ce nouvel accord sera ratifié par les deux parlements français et togolais et publié au Journal officiel (JO). Ce qui serait gage de « transparence », cet autre terme-épice sarkoziste qui fait mouche et monte au nez. Quand on sait comment fonctionnent les deux parlements dans les procédures de contrôle de l'exécutif, notamment dans ce domaine régalién de la défense, on peut s'interroger sur la nature et le degré de cette « transparence » annoncée. En France, la tradition de démocratie arithmétique empêche de vrais débats au parlement sur des sujets relatifs aux relations franco-africaines abandonnés à des lobbyistes entrepreneurs. On sait que dans et hors de l'Hémicycle, le sujet est même tabou en ce sens qu'il est considéré comme politiquement sale et électoralement peu gratifiant, et que majorité et opposition y sont en concurrence dans la promotion du rang de puissance et grandeur de

leur pays dans le monde et surtout en Afrique, quand l'ignorance ne fait pas le reste. Au Togo, où on a aussi ses traditions parlementaires, l'accord sera envoyé « pour examen » au groupe parlementaire du parti au pouvoir et seulement « pour avis » aux députés de l'opposition. Le texte de « *nouveau partenariat de défense* » passera comme un courrier électronique aux deux parlements et ce n'est pas le fait qu'il soit publié au JO qui garantit une quelconque « transparence » qui, dans le cas d'espèce, n'est qu'une opacité « décomplexée » comme aime le pratiquer le président français.

Le nouvel ordre militaire sarkoziste, si tant qu'il en est un, est en fait l'aboutissement structurel du dégel de la guerre froide depuis la chute du mur de Berlin qui induit une révision de plus en plus drastique de la politique de défense dispendieuse de Paris qui n'a plus les moyens financiers de son rang de puissance en Afrique pour laquelle le titre « gendarme » lui était conféré et reconnu par ses alliés idéologiques. C'est dans ce mouvement de rétrécissement-redéploiement qu'en 1994 la France a eu l'initiative du programme Recamp (Renforcement des capacités africaines au maintien de la paix) qu'il gère avec l'aval de l'ONU et de l'Union africaine.

Ce programme a pour objectif de fournir aux Africains les moyens d'assurer leur propre sécurité et de gérer leurs propres crises. En réalité le Recamp est une reprise, en le continentalisant, du vieux protocole oublié, en tout cas jamais appliqué, de la CEDEAO datant de juin 1977 : l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD). Comme le Recamp et l'Anad, le nouveau partenariat militaire de Sarkozy mutualise les logistiques et les intendances sécuritaires, mutualisation que l'ONU, l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) ont avalisé en toute « transparence » comme le font les parlements français et togolais. Ce qui est frappant (et chapeau l'artiste !) c'est cette capacité qu'a la France de faire endosser sa « politique africaine » par ses partenaires européens ou onusiens qui ne voient que du feu et plus encore, qui la financent. En réalité, c'est un échange de bon procédé entre amis européens, ce qui met en doute la capacité de Bruxelles à produire une politique africaine, autonome et différente de celle de la France, prise naturellement et automatiquement comme une référence en la matière pour son savoir-faire. Rien de nouveau sous les tropiques avec ce « *partenariat de défense* » ? Si, quand

même : l'absence de clause secrète d'intervention militaire, nous dit-on, qui permettrait à la France de voler au secours des pouvoirs vomis par leur population. Signifierait-elle que le pays de de Gaulle ne serait plus (co)responsable ou (co)gestionnaire des pouvoirs françafricains comme hier ? L'intervention militaire de la France, début 2008, auprès du dictateur tchadien menacé par des mouvements rebelles donne à croire le contraire. Pour que ce « *partenariat de défense* » ait de la crédibilité et du sens, c'est qu'il n'y ait pas du tout de « partenariat de défense » entre la France et ses anciennes colonies. C'est la seule « rupture », la seule « transparence » possibles et crédibles dans ce domaine régalien, en ce sens que cela traduirait au moins un début de prise en compte du second terme de la devise de la République : un vaste programme !

Mais le vendredi 13 mars a été une journée très chanceuse pour les présidents français et togolais abonnés sans doute à l'astrologie politique. Les dictateurs et les néodictateurs françafricains peuvent dormir tranquille : le « *partenariat de défense* » n'a pas pour vocation de les déstabiliser. Les Français n'ont pas élu Nicolas Sarkozy dans ce but funeste.

Comi M. Toulabor

CAMEROUN

Le Pape et les déguerpissements

On se demande ce que le pape est bien venu faire au Cameroun. Son voyage sous forme d'exhibition de papamobile et de sermons creux aura été la caricature de ce que devrait être une autorité spirituelle confrontée au désespoir des populations. Sa venue a fait redoubler les opérations de déguerpissements commencées depuis que le Cameroun, en 2007, a reçu les fonds C2D (contrats de désendettement et de développement), volet français de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) arrivée à son point d'achèvement. La France reverse au pays la somme remboursée pour l'affecter à des programmes de lutte contre la pauvreté. Ce dernier détail relève de l'humour noir quand on voit que le vaste projet d'urbanisme qui a été mis en place consiste uniquement, dans un but d'« embellissement » de la capitale, à en chasser toute la population la plus démunie, la privant de ses fragiles abris et de ses moyens précaires de subsistance et la précipitant dans une misère plus grande encore.

Franck Olivier Kouame, secrétaire général du Collectif interafricain des habitants, ONG qui se consacre aux questions relatives à l'habitat et au logement, rappelle

que « 90 % des déguerpis sont des familles démunies » que « *le déguerpissement vient laminier tous les réseaux d'économie solidaire dont vivent ces populations* » que ces casses « *ont drainé derrière eux des milliers de personnes sans abris, des pertes en biens matériels qu'ils soient meubles comme immeubles, d'une valeur inestimable* » Il ajoute que « *plus de cinq mille familles (fin 2008, depuis ce chiffre a triplé) se sont ainsi retrouvées sans abri à Yaoundé, la capitale.* » À ceux qui objectent que la ville s'est développée dans l'anarchie la plus totale, il est bon de rappeler que la responsabilité en revient au pouvoir lui-même qui, depuis cinquante ans n'a eu aucune politique d'investissement dans les infrastructures (voies de communications) et les équipements publics (adductions d'eau, électricification, assainissement) et qui fait payer aujourd'hui le prix de cette incurie aux plus misérables. La rénovation nécessaire de la ville aurait dû passer d'abord par l'aménagement de l'habitat populaire, au lieu de cette brutalité facile à des fins sommaires d'esthétique douteuse. Mais cela supposerait un autre État, préoccupé des habitants plutôt que de sa propre vanité. D'autant que, question d'esthétique, la

plus monstrueuse verrue de Yaoundé, s'impose toujours à la vue avec le tristement fameux « immeuble de la mort », carcasse d'une tour dénommée « immeuble ministériel n°2 », demeuré inachevé depuis plus de 20 ans, pour cause de fonds évaporés, symbole obscène de la gabegie du pouvoir, qui s'orne en son sommet, avec un humour noir involontaire, d'un slogan à la gloire de Biya. Sachant que parmi les « objectifs du millénaire » figurait celui d'améliorer les conditions de vie pour des millions d'individus les plus démunis, on goûte l'ironie de l'« amélioration » apportée par les démolitions de Yaoundé, véritable provocation lourde de conséquences.

Le cardinal Christian Tumi, homme d'Église mais surtout homme de cœur, rappelle en effet, dans une interview à RFI : « *Je ne crois pas que les Camerounais sont vraiment en paix. Parce que c'est difficile pour les familles de se nourrir. Un père de famille qui ne peut pas nourrir sa famille, qui ne peut pas soigner ses enfants ou sa femme, qui ne peut pas envoyer ses enfants à l'école ne peut pas être en paix. La paix, pour moi, c'est avoir le minimum nécessaire pour vivre comme un être humain.* »

Odile Tobner

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Des petites bricoles



À l'est de la république démocratique du Congo (RDC), au

Kivu, on se bricole des vies dans une région en proie à la guerre depuis quinze ans. On bricole tout autant au niveau des Etats pour tenter de sortir du conflit ...ou perpétuer la prédation des ressources naturelles.

Lui, c'est « Vainqueur ». Non pas qu'il y ait encore quelque chose à gagner ici, mais c'est comme ça. Ses parents l'ont décidé il y a 25 ans à Katwe, chefferie de Kikuku, aux confins du Zaïre, en invoquant sûrement une prédestination heureuse : son prénom sera « Vainqueur ». Vainqueur n'a jamais rien remporté. Pour lui, comme tous les habitants du Nord Kivu, le quotidien n'a rien à voir avec la moindre victoire. Car Vainqueur n'est pas né au milieu d'un stade, mais à l'exact carrefour de l'insécurité, de la pauvreté et de l'oubli. Ici, la seule réussite est d'être là le lendemain, dans l'attente infinie d'un temps où la vie sera enfin tranquille.

Si l'on se réfère à l'image traditionnelle de l'Afrique des manuels scolaires, les territoires de Rutshuru et du Masisi ne peuvent être que des erreurs géographiques. En effet, les régions du nord de Goma ne révèlent ni savane, ni désert, ni forêt équatoriale impénétrable, mais bien au contraire une zone montagneuse accueillante. Au Masisi, d'immenses pâturages ras, garnis de vaches broutant paisiblement, rappellent étrangement la Suisse. À Rutshuru, les paysages sont plus proches de ceux de l'Aveyron, champs dévalant de hautes collines vers de profondes vallées, autour de rivières jamais à sec. Ici, la couleur c'est le vert, celui des feuilles de bananiers, des champs de choux et de haricots, d'une végétation reine, de tout ce qui peut pousser sur une terre grasse et incroyablement fertile, à l'ombre d'immenses eucalyptus.

C'est dans cet univers idyllique que Vainqueur eut à se bricoler une petite vie.

Le mot « bricoler » est bien le plus adapté qui soit, puisqu'au Congo, comme une loi immanente, toute tentative de structurer un tant soit peu son existence doit s'accommoder d'éléments épars éparpillés dans le sillage d'une guerre qui secoue le pays depuis quinze ans. D'abord agriculteur, Vainqueur parvint en

2003 à épargner trente dollars pour s'acheter un vélo. Avec son nouvel engin, il partit dans le Masisi pour se lancer dans une activité prometteuse : le transport de sacs de charbon de bois. Un travail difficile, réservé aux vaillants. Car il faut du courage pour piloter une bicyclette lestée d'une cathédrale de sacs de charbon sur le porte-bagages. Il est hors de question de chuter, puisque sans aide, l'engin ainsi chargé de 125 kilos ne peut être remis debout. Pas question non plus de pédaler - trop lourd - mais juste de le pousser par le guidon puis de le retenir dans la longue descente de 25 km qui mène à Goma. Vainqueur parvint tout de même à faire deux voyages complets, avant qu'un jour, à la barrière du Masisi, un officier de l'armée congolaise (FARDC), ivre mort, lui confisqua bicyclette et chargement.

«Quand c'est trop, c'est tropico ! »

Sans outil de travail, Vainqueur regagna à pied, 80 km plus au Nord, Katwe, la bourgade familiale. Hélas, le petit champ de choux et de patates qu'il exploitait, à une heure de marche du village, jouxtait désormais le campement d'un groupe de miliciens Mai Mai (pro-gouvernemental), stationnés dans la vallée et affublés du nom prometteur de « Mongols ». Pour Vainqueur, il était impossible de s'y aventurer sans risquer sa vie. Il décida alors de se reconvertir dans la restauration sur le bord de l'axe Kikuku-Bambu, juste devant sa maison de terre. En fait de restaurant, Vainqueur acheta trois caisses de Primus, un brasero et une chèvre. Il installa deux bancs et une table au bord de la piste, le tout signalé par un petit panneau : « Restoren ». Quelques clients vinrent à passer, buvant une bière, mangeant parfois une brochette. Il récupéra même, sur un camion chinois venu de Kampala, un parasol d'occasion, jaune, siglé « *Quand c'est trop, c'est tropico !* ». Puis un petit transistor nasillard à pile, qui fit beaucoup pour sa notoriété locale.

C'est en écoutant radio Okapi (la radio de la MONUC) qu'il tenta de comprendre l'imbroglio politique secouant sa région. Ainsi, depuis 2004, et la mutinerie de Laurent Nkunda, le village était régulièrement saccagé de nuit par des « *bandes armées, hors de tout contrôle* », comme le répétait le gouverneur à la radio. Avec ou sans contrôle, le restaurant de Vainqueur fut un jour entièrement pillé. En réalité, personne ne pouvait affirmer qui étaient les agresseurs. Les Mai Mai de la vallée avaient disparu et le CNDP (Congrès national pour la défense du peuple, prorwandais) avait installé

une barrière à un kilomètre plus à l'est.

Les soldats de Laurent Nkunda arpentaient parfois la ville. Leur apparente discipline ne les rendait pas angéliques pour autant, la population étant régulièrement brutalisée, taxée pour participer à l'effort de guerre. Le CNDP se replia, en 2006, vers le Masisi et c'est une troupe FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda) qui s'établit au centre de Katwe, terrorisant tout ce qui passait à portée.

Une population prise au piège

Il en fut ainsi deux ans durant sans que la Monuc qui patrouillait parfois sur la piste dans de vieux GMC asthmatiques, ne s'alarme de ces gamins continuellement ivres, armés de kalachnikovs plus grandes qu'eux et paradant sur les deux barrières installées dans le village. Pire, les soldats de l'armée congolaise de passage semblaient s'entendre avec eux, les « rwandais », et même partager le « kaskiski » (l'alcool de banane).

Régulièrement, Vainqueur pouvait entendre le son lointain de combats à l'arme lourde.

À mots couverts, il se disait que ces FDLR violaient régulièrement plusieurs filles du village, mais lorsque Vainqueur questionna sa compagne Apolline, il se heurta à un mur. En mars 2008, fuyant les combats du Nord, deux cents ménages vinrent s'installer à Katwe sur le terrain du Mwami de Kikuku. Comme ils étaient totalement démunis, il fallut les aider : Vainqueur aida à la construction de huttes de fortune. Puis, « Première Urgence », une ONG débarqua et s'occupa de distribuer des rations alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM). Pendant ce temps, les gens du village, eux, ne pouvaient plus accéder à leurs champs, la ligne de front avec le CNDP s'étant rapprochée à moins d'un km. Pour Vainqueur, le constat était amer : les déplacés mangeaient mieux que les « autochtones »...

Un soir de juin 2008, des éléments du CNDP s'aventurèrent jusqu'au centre. Les FDLR « Cobras », comme ils s'appelaient entre eux, avaient fui sans combattre dans la forêt.

Les Nkundistes, accusant le village de les avoir nourris, rassembla méthodiquement les déplacés autour du camp qu'ils incendièrent au nom de leur nécessaire retour dans leur village d'origine.

Au passage, ils tuèrent froidement un homme hurlant que sa fille était encore dans une des huttes au milieu du gigantesque brasier. Les soldats écumèrent ensuite les quelques maisons du village à la recherche de tout ce qui pouvait améliorer leur condition militaire : bâches, jerrycans, vêtements, bière et... femmes. C'est ainsi que sous les yeux de Vainqueur, Apolline fut emmenée de force avec les hommes d'armes.

En septembre 2008, avec la grande offensive de Laurent Nkunda, de nouveaux déplacés revinrent s'installer à Katwe, tandis que certains habitants fuirent eux-mêmes vers



Bambu, à trente km, effrayés par les rumeurs délirantes et les coups de feu qu'on entendait chaque nuit dans les rues de la ville.

Un bataillon lourd de mille soldats de l'armée congolaise s'installa pendant cinq jours près du centre, avant de se disperser, tandis qu'une compagnie Uruguayenne de la Monuc prit position sur une colline surplombant le village. La population ne comprenait plus rien à rien. Il faut dire que sans information, le flux et reflux d'hommes en armes souvent vêtus du même uniforme, que rien ne distingue si ce n'est la langue – Kinyarwanda pour les CNDP et FDLR, Swahili Shi ou Ingala pour les militaires congolais ou les Pareco (Patriotes résistants congolais, groupe supplétif de l'armée) ne contribuait pas à éclaircir la situation politico-militaire.

Un Occident prédateur

Une chose était certaine : les exactions de toutes parts se poursuivaient et la situation humanitaire de la région devenait critique. C'est dans ce contexte, que Vainqueur, branché sur Radio Okapi, découvrit que Nicolas Sarkozy proposait une partition du Kivu, ou au moins le partage de ses richesses avec le Rwanda. Il n'en est toujours pas revenu. Pour ne connaître que l'indigence et l'isolement depuis toujours, Vainqueur n'en est pas moins comme la majorité des Congolais, parfaitement convaincu que le mal qui ronge le pays c'est sa « *prédation par l'Occident* ». Pour lui, pour tous ceux qui se réunissent en ce mois de mars sur sa terrasse, la syndication des gouvernements du pays à l'occident a toujours muselé la démocratie. En pleine crise, à l'issue de quinze ans de guerre de « basse intensité », la proposition française du seize janvier lui semble scandaleuse même si Nicolas Sarkozy s'est depuis employé à dissiper le « *malentendu* ». Pour Paris, il n'est plus aujourd'hui question d'une exploitation conjointe des ressources minières du Kivu mais de coopérations « *pratiques* » bien plus modestes. N'empêche, la colère gronde parmi ses amis. Comment le monde peut-il ne pas comprendre que ce dont ils ont besoin, eux, n'est pas l'éparpillement de leur nation, mais plutôt sa consolidation, et son administration ? Vainqueur n'attend rien d'un futur marché commun régional. Lui, ce qu'il veut entendre,

c'est que des écoles soient ouvertes, les pistes réparées, des hôpitaux installés, ainsi qu'une armée payée et disciplinée veille sur leur sécurité. De même, lorsqu'on lui parle d'affrontement ethnique régional d'une décennie, Vainqueur éclate de rire. Il désigne Jean-Pierre, un banyarwandais qui fut agressé dans son camp de déplacés par des soldats CNDP, ou le site congolais de Ndungu incendié par le Pareco. Pour lui cette lecture ethnique n'a pas de sens. Il n'y a que « *des hommes en armes plus ou moins structurés, qui écument une région livrée à elle-même, délaissée par la communauté internationale. Car la MONUC reste sans moyens ni ambition véritable.* »

Une médiation française d'emblée suspecte

Alors la visite de Nicolas Sarkozy à Kinshasa, le 26 mars dernier, tentant d'effacer le tollé suscité par sa proposition de redessiner les frontières de la région, n'apportera rien de plus que de l'eau au moulin de « *Kabila qui cherche à se rapprocher avec Kagamé.* » Selon Vainqueur, le président de la RDC n'a plus le choix, car « *la guerre qui s'éternise renforce à chaque nouvelle crise l'emprise du Rwanda sur la zone* ». Lui, il se sent Congolais, et n'a rien contre les Rwandais, « *sauf s'ils viennent se battre sur son territoire et empêcher les gens d'accéder à leur champ* ». « *La seule chose que l'Europe pourrait apporter serait de sécuriser la zone et d'aider au développement* ». Une armée européenne voire française, ici ? Pourquoi pas. Au fond, Vainqueur, il s'en fout de voir des uniformes différents. Mais la culture lumumbiste ou muleliste (pour Pierre Mulele) encore présente dans la région lui fait craindre que tant que les blancs pilleront le Congo, il n'y aura pas de paix durable. En ce sens la médiation française lui est, par nature, suspecte si elle ne s'accompagne pas d'un réel investissement dans la région. De toutes façons, « *cela ne veut rien dire tant que le peuple congolais ne sera pas associé ou consulté pour de telles décisions* ».

En janvier, ce sont les longues colonnes de fantassins rwandais de l'opération « *Umoja Wetu* » qui ont traversé Katwe. A leur retour, les rebelles CNDP leur tenaient la main tandis que les FDLR avaient fui. Mais en cette fin mars, le processus dit de « brassage » des milices s'avère un échec : sans salaire, les Pareco préférèrent reprendre leur position antérieure plutôt qu'un casernement à Goma au sein de l'armée congolaise.

De même, la MONUC non renforcée n'est pas devenue plus efficace pour neutraliser le retour, à travers le Masisi, des FDLR, attaquant régulièrement les derniers convois humanitaires à s'aventurer dans une région où croupissent 260 000 déplacés désorientés. Ça, c'est la réalité quotidienne de Vainqueur. Alors le redécoupage des frontières, la création d'un grand marché ou l'agitation malade d'un

président français en proie à un nouvel atlantisme africain, il s'en fout. Il sait bien que la nouvelle alliance satisfait l'Occident et que le devenir de la population du Kivu passera toujours à la moulinette de la sinistre partition symétrique que jouent Kabila, Kagamé et leurs mentors. En ce 26 mars, toutes les radios congolaises ne parlent que de la visite de Nicolas Sarkozy.

Elles relatent aussi la passe d'armes qui oppose le président de l'Assemblée nationale, Vital Kamere, par ailleurs originaire du Kivu, à Joseph Kabila. Le président congolais est accusé de n'avoir pas consulté la nation à propos de l'alliance avec Paul Kagamé. L'avenir immédiat des Kivu est devenu l'objet d'une grave crise politique. Alors, dans la région, le président français n'a pas bonne réputation et ses propos *a priori* plus mesurés tenus devant l'Assemblée congolaise ne satisfont pas. Si la France salue l'effort de paix de Joseph Kabila, Sarkozy a tout de même encouragé la coopération économique des Etats de la région, dévoilant son soutien à la relance de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), soutenue par les américains.

De nouveaux relais occidentaux

Ce marché commun, aux contours encore flous, est perçu par une population du Kivu, lassée des promesses, comme la mise en place d'un nouveau relais occidental. Vainqueur le rappelle : « *de tous temps même pendant la crise de septembre, l'exploitation des mines de Wolfram et de cassitérite proches de Katwe s'est poursuivie. Par exemple, malgré les combats, de gros 4X4 chargés d'entrepreneurs allemands n'ont jamais cessé de monter à la mine de Pyrochlore (d'où l'on extrait un métal rare, le Niobium) de la SOMIKIVU. Le commerce s'accommode très bien de la guerre. C'est comme si ces entrepreneurs ne vivaient pas dans le même monde...* »

Les présidents congolais et rwandais ont beau se rapprocher, Nicolas Sarkozy encourage un grand marché régional, Vainqueur, lui, subit une situation dans laquelle les grilles de lecture politiques et ethniques sont désormais inadéquates. La zone est devenue un trou noir livré à des hommes en armes. La seule urgence c'est le retour de l'Etat, de la santé, de la sécurité ou de l'éducation.

Pour Vainqueur comme pour les Congolais, envisager la fin de la guerre avec un marché commun, c'est fixer et officialiser les positions de chacun. Avec un aspect qui pèse dans l'inconscient collectif : le danger d'une énième amnistie pour des crimes subis par quasiment toute la population. Pour Vainqueur, pessimiste, qui espère toujours le retour d'Apolline, « *ce n'est pas un bon terreau pour la démocratie* ».

Goma, le 27 mars
Vincent Munié

GUINÉE

Espoirs et incertitudes de la transition



Après trois de gestion du CNDD, l'horizon politique

de la Guinée semble dégagé alors que le nouveau pouvoir est toujours aussi populaire.

Taciturne et peu friand des bains de foule, feu Lassana Conté aura dirigé d'une main de fer pendant vingt ans son pays, souvent retranché dans son palais présidentiel ou à Moussayah, son village natal. L'arrivée du capitaine Dadis Camara à la tête de la Guinée semble annoncer l'avènement d'une nouvelle ère. En trois mois de gestion du pouvoir, le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) et son chef ont modifié de fond en comble la figure et la pratique présidentielle.

Longtemps sevrés de parole présidentielle, surtout dans les dernières années du règne du dictateur Conté, les Guinéens sont désormais branchés en direct, par la radio et la télévision, aux moindres faits et propos de Dadis Camara. C'est l'ère du « Dadis Show ». S'agit-il d'une simple rupture de style dans la gestion du pouvoir ou assiste-t-on à un bouleversement en profondeur de la société guinéenne ? Une fois les scènes de liesse populaire passées saluant la prise de pouvoir par le CNDD, les Guinéens ont vite renoué avec leur quotidien fait de privations et de violation constante de leurs droits les plus élémentaires.

Le passif laissé par Conté est en effet très lourd : les crimes économiques et de sang du vieux dictateur se comptent par centaines. La pauvreté est endémique. Les fléaux sociaux (drogue, prostitution, grand banditisme, etc) tenaillent toutes les couches de la société guinéenne.

Par où commencer ? Dadis et le CNDD décident d'engager, sans véritable réflexion préalable, des batailles sur tous ces fronts à la fois. Première erreur stratégique que ne manquent pas de leur signifier la classe politique et la société civile guinéenne, de même que l'Union Africaine (UA) et la communauté internationale. Après ce faux pas, la junte guinéenne et son chef vont mettre en place une deuxième stratégie bâtie sur quatre grands principes. D'abord, une fermeté sans faille vis-à-vis

des membres du CNDD et des dignitaires du nouveau régime afin d'envoyer à l'opinion nationale et internationale un message clair traduisant la fin du règne de l'arbitraire et de l'impunité au sommet de l'Etat. Ensuite, une grande sévérité à l'encontre des délinquants, des trafiquants et des détournés des deniers publics afin de moraliser la chose publique et de restaurer l'autorité de l'Etat. Troisième principe : une écoute permanente et une prise en compte des aspirations des Guinéens. Enfin, une offensive diplomatique visant à rassurer l'UA et les membres du Groupe de contact sur la volonté de la junte militaire de respecter les échéances et les missions de la transition exprimées par différents émissaires internationaux.

Un vent de moralisation

Cette nouvelle approche de la gestion des affaires publiques rencontre très vite un fort assentissement de la majorité des Guinéens qui sont admiratifs du volontarisme politique et de la probité morale qu'affiche Dadis Camara. Ainsi, tout Conakry parle encore de sa récente colère quand il découvre qu'un de ses ministres a tenté de favoriser un proche. Le ministre indélicat a dû faire des excuses publiques à la télévision sous peine de se voir poursuivi. Dadis invente la démocratie télévisée à la sauce guinéenne !

Dans le même temps, une lutte sans merci est lancée par la junte militaire contre les trafiquants de drogue et les grand bandits qui sévissaient en toute impunité à Conakry et dans l'arrière-pays sous l'ère Conté. Dans sa lutte contre les auteurs des biens mal acquis, le nouveau leader guinéen ne se contente pas du menu fretin. Alors qu'on le soupçonnait d'avoir passé une *deal* avec le président défunt pour accéder au pouvoir, les interpellations d'anciens hauts dignitaires, « protégés » et membres de la famille de l'ancien président va très vite dissiper les doutes.

Cette croisade éthique de Dadis Camara bien que légitime et salvatrice reste cependant entâchée de nombreux dérapages. Les fréquentes interpellations extrajudiciaires de présumés délinquants et voleurs de fonds publics, suivies de leurs auditions fortement médiatisées à la télévision publique du pays sous la conduite de Dadis en personne ou les perquisitions

sans mandat en témoignent.

Il n'en demeure pas moins que de nombreux Guinéens, sans nier les zones d'ombre et les motifs d'inquiétude qui persistent, préfèrent parier sur le succès de l'oeuvre de reconstruction nationale entreprise par le capitaine Dadis Camara et son équipe. C'est cette bienveillance populaire qui a rendu possible l'adoption unanime d'un plan de transition, le 12 mars dernier, à Conakry.

Ce document a reçu le plein accord de Dadis Camara et l'appui sans réserve du Groupe international de contact sur la Guinée.

Cette feuille de route consensuelle fixe les prérogatives et les missions des différents organes devant préparer les prochaines élections. Elle prévoit la mise en place d'un Conseil national de la transition pour fin mars, composé majoritairement de représentants des forces vives guinéennes. La fin de l'enrôlement des électeurs est fixée en avril. La publication du fichier électoral est attendue en juin. La distribution des cartes électorales devra être terminée en fin août. Le référendum pour l'adoption de la Loi Fondamentale révisée est programmé en septembre. Enfin, les élections législatives devraient se tenir en novembre, suivies des présidentielles en décembre 2009.

Ce plan d'action n'oublie pas une question cruciale dont la résolution s'avère indispensable pour une véritable sortie de crise. La Commission chargée d'enquêter en toute indépendance sur la répression du soulèvement populaire de janvier et février 2007 sera réhabilitée et dotée de moyens suffisants pour mener à bien sa tâche.

Malgré cette notable avancée dans la lutte contre l'impunité, un bémol subsiste : sur ce difficile chantier du devoir de mémoire et de justice à faire pour les nombreuses victimes de la dictature, il semble que les acteurs de la transition cherchent à renvoyer à plus tard la gestion du douloureux chapitre du camp Boiro.

Après trois mois de gestion du CNDD, l'horizon politique de la Guinée semble dégagé. Il revient à présent à toutes les parties prenantes du processus de sortie de l'ère Conté de tenir tous leurs engagements.

Les conditions posées par la communauté internationale pour une rapide et positive transition en Guinée étant désormais réunies, le Secrétaire d'Etat à la Coopération, Alain Joyandet n'oubliera sans doute pas les promesses qu'il a faites le quatre janvier dernier, à l'issue de sa rencontre avec la junte militaire.

La principale de ses promesses concerne le soutien de la France aux autorités guinéennes dans leur recherche de fonds internationaux pour financer la transition.

Le plus dur commence !

Sissulu Mandjou Sory

En attendant les élections



L'heure n'est toujours pas aux élections, mais plutôt à la soumission aux grands groupes et institutions financières internationales.

Au printemps 2007, suite aux accords de Ouagadougou (*Billets d'Afrique* n°157), le leader de la rébellion Guillaume Soro devenait premier ministre du président Laurent Gbagbo. Son action était balisée par un chronogramme devant mener aux élections en moins d'un an, via le désarmement, la réinsertion des rebelles et la réunification du pays. Deux ans et trois accords de Ouaga plus tard, les Ivoiriens attendent toujours l'application de ce programme. Après les actes symboliques réunissant loyalistes et rebelles, après la disparition de la « zone de confiance », on est encore très loin du compte. Victime d'un attentat dans son propre fief en juin 2007, on comprend que Soro marche sur des oeufs. Surtout si l'on se souvient que son entourage avait lancé de lourdes accusations contre les « forces impartiales », responsables de la sécurité de l'aéroport, lieu de l'attentat et si l'on constate l'apparent renoncement à faire la lumière sur cet acte. De son côté, le cv du président ivoirien affiche cinq ans de mandat légitime, suivi – jusqu'ici - d'une surséance de trois ans et demi. Depuis longtemps, il se dit que Gbagbo a gagné l'équivalent d'un deuxième mandat... Donc, pas d'élection avant 2010 ?

L'ONU propose un désarmement factice !

Le dernier accord en date, Ouaga 4 signé le 23 décembre dernier, établit clairement l'antériorité du désarmement sur les élections. La réaction du Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU à Abidjan a été stupéfiante. Choi Young-Jin a déclaré à Jeune Afrique (2 mars) : « Ouaga 3 prévoyait les élections d'abord, puis le désarmement. Ouaga 4 a inversé l'ordre. C'est un vrai problème à régler. [...] Mais je voudrais introduire un concept important : le désarmement par défaut. Dans le sens classique, on enlève les armes aux individus. Mais dans bon nombre de pays développés, en paix, les gens ont des armes, car ils ne représentent aucune menace. Il nous faut parvenir à ce désarmement par défaut. C'est réalisable en Côte d'Ivoire puisque la paix et la stabilité sont effectives ». Ce désarmement par défaut, est-il autre chose qu'un désarmement factice ?

Une impatience de façade ?

Du côté français, l'agacement, volontiers affiché par Sarkozy et son ministre Kouchner, ne ressemble à rien de plus qu'une posture. L'ambassadeur français à l'ONU, Jean-Maurice Ripert, jetait le masque en déclarant au sujet des élections ivoiriennes : « *Ce qui importe n'est pas quand elles auront lieu, mais qu'elles aient lieu* » (*Inner City Press*, 29/04/08). Parce que Gbagbo a pu apparaître un temps comme un émancipateur, la diplomatie française le préfère sans doute en sursitaire qu'en président réélu.

Il faut dire que sur le plan économique, les relations franco-ivoiriennes sont au beau fixe. Ceux qui s'inquiètent du coût de l'opération militaire en Côte d'Ivoire (entre un et deux milliards d'euros pour la France), peuvent se rassurer en se rappelant l'épisode Kosovar. Lors de la crise yougoslave, vexé d'avoir eu si peu de contrats en Bosnie, le gouvernement français avait mis le paquet sur le Kosovo. Résultat : les entreprises françaises y aurait récolté 30% des contrats. Le rôle des militaires français avait été déterminant, comme le décrit Jacques Aben, conférencier de l'IHEDN, dans un document¹ qui se termine par ce cri de victoire : « *261 millions d'euros en cents jours utiles* ».

Licorne, fer de lance de Bolloré, Bouygues...

Le rapport « L'Économie de la Défense 2006 » nous éclaire sur l'interface Licorne-entreprises françaises : « [La Côte d'Ivoire] illustre le rôle que les forces françaises peuvent jouer : un rôle de facilitateur dans le triptyque acteurs économiques, autorités locales, bailleurs de fonds. Elles permettent le recueil et l'échange d'informations, rassurent en partie les investisseurs et apportent aux firmes leur connaissance des réseaux de pouvoir et d'influence locaux. » Plus loin : « *En 2005, ce rôle a été essentiellement joué par l'officier chargé de la coopération civilo-militaire (dit « officier J9 ») inséré au quartier général de l'Onu en Côte d'Ivoire dans les domaines de l'eau et dans une moindre mesure de l'éducation et du transport. [...] Le contrat de concession de la Sodéci [filiale de Bouygues de distribution d'eau] a ainsi été renouvelé en octobre 2005 pour une durée de quinze ans* ». Comme le Général Beth l'a déclaré lors d'une journée d'étude de la Fondation pour la Recherche Stratégique (05/02/07), « *Les forces françaises ont ainsi été les pilotes de l'ensemble des autres acteurs, notamment les intervenants économiques. L'action de la force Licorne*

a, dès le début, conditionné le retour des acteurs économiques. Il a fallu par exemple relancer la circulation du train entre la Côte d'Ivoire et le Mali ». Il s'agit en fait du train ivoiro-burkinabé, exploité par la Sitarail, filiale de Bolloré².

On voit que la coopération civilo-militaire recouvre une réalité différente des actions militaro-humanitaires souvent vantées : celle de piloter, les entreprises françaises vers les contrats. Et cela depuis le QG de l'ONUCI !

Entre illusion et arnaque

Signe de la docilité de l'État ivoirien dans le domaine économique, le pays vient d'être adoubé par les institutions de Bretton Woods dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Concrètement, grâce au dossier ficelé par la banque Lazard (*La lettre du Continent*, 31/07/08) et au soutien officiel de la France, la dette ivoirienne sera allégée et de nouvelles aides, destinées à réduire la pauvreté, seront accordées au titre de la réduction de la pauvreté (Lire à ce sujet l'article du CADTM : « *L'initiative PPTE : entre illusion et arnaque* », 2003.

Notons que pour obtenir l'application complète des mesures, la Côte d'Ivoire doit appliquer pendant au moins un an les réformes et investissements prévus dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les chiffres annoncés par le gouvernement ivoirien – plus de 25 milliards d'euros sur cinq ans - expliquent le succès de la mini-tournée ouest-africaine, fin février, d'Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur : une trentaine d'opérateurs économiques français l'ont accompagnée. L'intérêt de la France s'est notamment manifesté par la mise en place d'un Fonds d'Étude et de Renforcement des Capacités (FERC) financé par l'Agence Française de développement (AFD), qui étudiera de nouveaux projets. Nul doute que les multinationales françaises pourront compter sur l'AFD et son FERC pour leur mettre le pied à l'étrier.

Visiblement inconditionnelle du groupe Bolloré, Mme Idrac a visité ses investissements non seulement sur le port d'Abidjan mais aussi sur le port de Tema, au Ghana voisin. Rappelons qu'il y a un an, Gbagbo nommait le très courtisé Vincent Bolloré commandeur de l'ordre national du mérite ivoirien. Pour faire bonne mesure, notre Secrétaire d'État a visité la centrale Ciprel, exploitée par Bouygues. Ajoutons qu'elle s'est rendue dans une plantation ghanéenne en pleine expansion, filiale de la Compagnie Fruitière. ►►►

◀◀ Peaux de bananes

La Compagnie Fruitière est le premier producteur de fruits de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique. Basée à Marseille, elle est présidée par Robert Fabre, dont la holding détient 60% des parts, le reste appartenant au géant américain Dole Food Co. Les plantations de la Compagnie Fruitière se trouvent surtout en Côte d'Ivoire et au Cameroun, dans une moindre mesure au Ghana et au Sénégal. Avec 304 millions d'euros de chiffres d'affaires, la Compagnie Fruitière est l'une des premières entreprises bénéficiaires des Accords de Partenariat Économique (APE) intérimaires que le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont signé avec l'Union Européenne, en violation du traité de la Cédéao pour ces deux derniers. Toujours au sujet de Dole en Côte d'Ivoire, une cour d'appel des États-Unis a récemment débouté 700 travailleurs ivoiriens au sujet de l'emploi du DBCP par Dole en Côte d'Ivoire, un pesticide hautement toxique interdit aux USA depuis 1977. Une étude scientifique portant, notamment, sur ces travailleurs ivoiriens avait pourtant montré qu'un quart d'entre eux souffrait de stérilité due au DBCP, employé en Côte d'Ivoire jusqu'au milieu des années 80. Les presses françaises et ivoiriennes n'ont semble-t-il pas relayé l'information.

David Mauger

1 - http://pedagogie.ac-montpellier.fr/hist_geo/defense/pdf/cercle/KOSOVO.pdf

2 - Le quotidien gouvernemental *Fraternité Matin* (21/02) rapporte que Sitarail aurait versé plus de 450 000 euros aux Forces Nouvelles en 2008.

Une nouvelle publication de Survie Quinze ans après, quinze questions pour comprendre

A l'occasion des XV^e commémorations du génocide, Survie publie *La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda - 15 ans après/15 questions pour comprendre*.

Le génocide des Tutsi du Rwanda a fait d'avril à juillet 1994 environ un million de victimes, massacrées sous le prétexte d'être tutsi ou pour s'être opposées aux massacres. Planifié et perpétré par les extrémistes hutu du régime du président Habyarimana, ce génocide a pu être mis en œuvre grâce au silence de la communauté internationale et surtout au soutien apporté par la France aux génocidaires. De nombreux travaux ont montré que les plus hautes autorités françaises savaient qu'un génocide pouvait survenir au Rwanda et qu'elles n'ont rien fait pour l'enrayer. Au contraire, elles ont soutenu ceux qui le préparaient puis ont apporté un appui décisif, tant politique que militaire, à ceux qui le commettaient. Ce soutien constitue bien, en droit, une «complicité» de génocide. C'est ce qu'entend rappeler ce livre, quinze ans après les faits. Autour de quinze questions-clés, il s'attache à démontrer les éléments constitutifs de cette complicité et tente de répondre aux interrogations qu'une telle accusation pose.

Au travers des réponses à ces questions, ce livre entend aider les citoyens français à comprendre en quoi cette tragédie «africaine» fait indubitablement partie de l'histoire de notre pays et met directement en cause le fonctionnement de nos propres institutions. Sharon Courtoux, vice-présidente de Survie : « *S'il y a différents éclairages sous lesquels il convient de regarder 1994 – dont l'histoire d'avant la colonisation – il y en a un qu'il est indispensable de ne jamais oublier. Il s'agit de la complicité de notre pays avec le régime qui a commis le génocide des Tutsi Rwandais. On ne peut « passer à autre chose » avant de l'avoir corrigé. Quinze années se sont passées depuis la catastrophe. C'est long. C'est peu. Au-delà de l'examen de ses suites, nous sommes devant nos obligations. Nous y resterons le temps qu'il faudra. Nous sommes, et nous resterons, aux côtés des victimes. Pour la vérité et pour la justice. Une justice pour les Hommes. Un million de morts, que nous n'oublierons jamais, nous attendent.* » (Editeur : L'Harmattan, avril 2009)

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél.: _____ Fax _____

Courriel : _____

- France: 25 euros (faibles revenus : 20 euros) • Etranger : 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Dans ce cas, vous voudrez bien nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction:

Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi.

Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sissulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro:

JL.Schaal, M. Diouf, C. Toulabor, D.Mauger

Abonnements: Matthieu Vanpeene.

Coordination: O.Thimonier

Association Survie

210 rue Saint-Martin

F75003 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal: avril 2009 - ISSN 1155-1666

Imprimé par Imprimerie 3A

Abonnement:

25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

